



Monsieur le Président de la République
Emmanuel MACRON

Saint-Denis de La Réunion, le 25 août 2017

Monsieur le Président de la République,

Nous avons bien noté votre engagement en faveur du développement de nos territoires ultramarins, et votre volonté de nous accompagner pour libérer nos potentiels et valoriser nos atouts. Cette détermination a été tout récemment réaffirmée lors de la visite dans notre île du Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Associations lors de ses prises de parole.

Fort du dynamisme de notre jeunesse, de nos expériences d'adaptation et d'innovation, de notre engagement à nous ouvrir sur notre environnement régional pour développer nos activités et l'emploi, et faire rayonner la France océanique, nous sommes convaincus de pouvoir bâtir, avec votre soutien, une nouvelle voie de développement économique et social, basée sur l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises et l'attractivité de notre territoire, notamment en matière de courants d'affaires internationaux.

Nous saluons vivement la tenue des Assises, qui vont permettre de pouvoir bâtir un projet structurant et ambitieux pour notre territoire, partagé par l'ensemble des acteurs et vous confirmons notre pleine et entière participation et implication dans cet exercice nécessaire pour bâtir le socle de notre avenir.

Nous tenons cependant à attirer votre attention sur le fait qu'il est primordial de ne pas fragiliser davantage nos entreprises, très atteintes par une combinaison de plusieurs facteurs, la crise de 2008, la baisse drastique de la commande publique et les modifications ou suppressions brutales de dispositifs de soutien à l'investissement et à l'exploitation depuis 2008

Nos TPE PME ont en effet besoin d'un cadre visible et lisible. Nous souhaitons l'aboutissement d'un texte législatif, posant les principaux axes et mesures d'une politique économique ultramarine, et qui objective les principales orientations fiscales et sociales que les politiques publiques doivent incarner dans les 10 prochaines années, pour soutenir la création d'activité et d'emplois sur le territoire.



Ainsi, alors que la LODEOM doit arriver à son terme d'ici l'année prochaine, il est vital de sanctuariser d'une part le niveau actuel des exonérations de charges sociales et d'autre part le gel de la dégressivité des exonérations des zones franches globales d'activité, de façon à maintenir notre niveau actuel de compétitivité dans un environnement régional à bas coût de production, alors que nos entreprises commencent à peine, dans certains secteurs, à retrouver un nouveau souffle. Tout rabet, alors que des projets sont lancés pour construire un nouveau développement pérenne et créateur d'emplois, serait extrêmement préjudiciable, et entraînerait une nouvelle baisse immédiate d'activité et d'emplois.

Nous demandons également le maintien du CICE à son niveau actuel de 9%, qui avait été mis en place par la précédente mandature présidentielle pour compenser le rabet des exonérations de charges sociales ayant affecté gravement le compte de résultats de nos entreprises et donc leur capacité d'investissement et de création d'emploi.

En matière de défiscalisation, et considérant le fait que le principe du préfinancement du crédit d'impôt, indispensable pour permettre aux petites entreprises d'avoir accès à ce dispositif, n'est pas finalisé, nous demandons à ce que le seuil de chiffre d'affaires de 20 millions d'euros rendant obligatoire le crédit d'impôt au titre des articles 199 undecies B et 217 undecies soit gelé.

Considérant en particulier la situation dramatique des entreprises du bâtiment, et la nécessité de construction de logement, tant dans le social que dans l'intermédiaire, pour répondre aux besoins de la population, nous demandons enfin à ce que les dispositifs arrivant à échéance au 31 décembre 2017 soit maintenus une année supplémentaire, pour permettre au plan MARSHALL du logement que nous avons élaboré, de commencer à porter ses fruits, en œuvrant parallèlement à une amélioration sensible du délai de délivrance des agréments nécessaires qui pénalise le démarrage des projets présentés.

Nous demandons notamment à ce que l'article 199 novovicies (Loi Pinel) soit prorogé en l'état jusqu'à l'adoption du nouveau mécanisme de financement prévu en 2018. Une disparition brutale de ce dispositif conduirait à la baisse immédiate d'au moins trois quarts de la construction des 500 logements prévus sur 2018, et à la perte de plus de 800 emplois directs dans le BTP (un logement neuf générant 2,2 emplois dans la branche).

Soyez, Monsieur le Président de la République, convaincu que nos demandes de maintien des dispositifs, très malmenés ces dernières années, alors que nos entreprises ont à subir les surcoûts incompressibles liés à la petite taille de notre marché local obérant les possibilités d'économie d'échelle, à notre éloignement et à notre géographie, dans un environnement concurrentiel très spécifique, ont pour unique but de préserver notre niveau d'activité et les emplois.



En parallèle, nous unissons nos forces pour faire émerger de nouveaux marchés, en utilisant nos atouts, notre niveau de formation, le développement de procédés innovants en milieux tropicaux, notamment dans les secteurs de l'agro-alimentaire, de l'énergie, du traitement des déchets, ainsi qu'en matière de valorisation de la biodiversité, de tourisme et de santé. Depuis 2016, nous sommes pleinement engagés dans la déclinaison réunionnaise de la French Tech (en lien avec les French Tech Hubs de Cape Town et d'Abidjan et bientôt ceux de Nairobi et de Maurice) ; et des programmes Européens et nationaux d'Industrie du Futur, qui concourent à améliorer notre compétitivité et le rayonnement de notre territoire.

Si nous sommes fermement convaincus de nos capacités de conquête, dans de nouveaux secteurs à haut potentiel de valeur ajoutée, nous devons également préserver et consolider nos entreprises, qui doivent pouvoir évoluer dans un cadre réglementaire stable, lisible et pérenne.

Nous vous remercions de bien vouloir veiller à la préservation et à l'amplification de nos cadres législatifs et réglementaires qui constituent le socle de compétitivité et les facteurs clés de succès de nos entreprises ultramarines, à savoir les dispositifs d'exonérations de charges sociales, de CICE, de crédits d'impôt recherche et innovation renforcés et de défiscalisation.

Pleinement confiants dans les démarches que vous entreprendrez pour que nos territoires prennent toute leur place au sein de la nation, et pour que nos équilibres et nos chances de succès dans la compétition régionale soient préservés,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de notre haute considération.

ADIR
Daniel MOREAU

CPME RÉUNION
Dominique VIENNE

DIGITAL REUNION
Philippe ARNAUD

FRBTP
Bernard SIRIEX

MEDEF RÉUNION
Didier FAUCHARD



Copies : Monsieur le Premier Ministre Edouard PHILIPPE
Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances Bruno LE MAIRE
Madame la Ministre des Outre Mer Annick GIRARDIN
Monsieur le Préfet de La Réunion Amaury de SAINT QUENTIN